

Déclaration UE de conformité

VAUX LE PENIL, le 1er novembre 2022

Fabricant : EOLIANCE RESIDENTIEL
949, avenue Saint-Just
FR-77000 VAUX LE PENIL

Déclare sous sa seule responsabilité que les gammes suivantes :

Marque	VMC	Ref.	Gencod
AUTOGYRE	RENOUVEL' AIR 2	200400	3127602004001

Sont conformes à la législation d'harmonisation de l'Union Européenne applicable, soit :

- Directive Machine 2006/42/CE
- Directive Basse Tension 2014/35/UE
- Directive CEM 2014/30/UE
- Directive ROHS 2011/65/UE
- Règlement REACH 1907/2006/UE
- Règlement Eco-conception 1253/2014/UE
- Normes EN60335-1(2012), A1(2019), A2(2019), A11(2014), A12(2017), A13(2017), A14(2019) relatives à la sécurité des appareils électrodomestiques, règles générales.
- Normes EN 60335-2-80(2003), A1(2004), A2(2009) relatives à la sécurité des appareils électrodomestiques, règles particulières pour les ventilateurs.
- Norme EN 62233(2008) relative à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques des appareils électrodomestiques.
- Normes EN 55014-1(2017), EN 55014-2(2014), EN 61000-3-2(2014) et EN 61000-3-3(2013) relatives aux exigences de compatibilité électromagnétique des appareils électrodomestiques.

Identification et traçabilité :

Chaque appareil est identifié par une étiquette portant la référence complète ainsi qu'un numéro de série individuel permettant la traçabilité.

Stéphane PHILIPPE
Responsable Bureau d'Etudes – R&D
Ventilation – Sécurité Incendie

